



METPARK

Place à la mobilité

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de METPARK - Séance du 28 septembre 2021 (convocation du 15 septembre 2021)

Aujourd'hui vingt huit septembre deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Olivier ESCOTS, M. Nicolas FLORIAN, M. Stéphane MARI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA.

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à Mme Brigitte TERRAZA, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Béatrice de FRANÇOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/05/06P

FIN DE L'EXPLOITATION DU PARKING CHATEAU DESCAS

Par convention en date du 26 novembre 2014, l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) a mis provisoirement à la disposition de la Régie le terrain à usage de parking public « Château Descas », jusqu'à la fin du mois de juin 2017.

Par avenant n° 1 en date du 13 juillet 2016, ce parc de stationnement a été aménagé par la Régie afin d'accueillir temporairement une activité de gare routière.

Par avenant n° 2 en date du 22 juin 2017, la durée de la convention d'exploitation a été prolongée jusqu'à la fin du mois de juin 2022.

Par décision de l'EPABE du 31 août 2021, la régie METPARK a été invitée à remettre à la disposition du propriétaire le terrain au 1^{er} octobre 2021. En effet, l'EPABE a démarré, le 19 juillet 2021, des travaux de réaménagement du périmètre des berges de Garonne et de la tête du pont Saint Jean, périmètre dans lequel est situé le parking Descas.

METPARK a confirmé la résiliation de la convention par courrier en date du 06 septembre 2021.

A compter du 1^{er} octobre 2021, le parc public « Château Descas » n'est plus exploité par la Régie. La convention d'exploitation et ses avenants sont résiliés de plein droit au 30 septembre 2021 à minuit.

Aussi, vous-il demandé, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter des termes de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 septembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT